



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 104

(2000, chapitre 2)

Loi n^o 4 sur les crédits, 1999-2000

Présenté le 28 mars 2000

Principe adopté le 28 mars 2000

Adopté le 28 mars 2000

Sanctionné le 30 mars 2000

**Éditeur officiel du Québec
2000**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 1 811 444 600,00 \$ représentant les crédits supplémentaires n^o 1 1999-2000 à voter pour chacun des programmes énumérés en annexe.

Projet de loi n^o 104

LOI N^o 4 SUR LES CRÉDITS, 1999-2000

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 1 811 444 600,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe de la présente loi.
2. La présente loi entre en vigueur le 30 mars 2000.

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

PROGRAMME 2

Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	175 000 000,00
	<u>175 000 000,00</u>

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 5

Jeunesse	120 000 000,00
	<u>120 000 000,00</u>

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 2

Soutien à la culture et aux communications	19 855 200,00
--	---------------

PROGRAMME 3

Organismes et sociétés d'État	17 644 800,00
	<u>37 500 000,00</u>

ÉDUCATION

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	181 194 500,00
---	----------------

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur	156 567 400,00
	<u>337 761 900,00</u>

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement	70 000 000,00
	<u>70 000 000,00</u>

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PROGRAMME 2

Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	120 000 000,00
	<u>120 000 000,00</u>

RÉGIONS

PROGRAMME 1

Mesures de soutien au développement local et régional	50 000 000,00
	<u>50 000 000,00</u>

RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME 2

Connaissance et gestion du patrimoine forestier	118 700 000,00
---	----------------

PROGRAMME 4

Gestion et développement de la ressource minérale	4 000 000,00
---	--------------

PROGRAMME 6

Développement énergétique	6 000 000,00
	<u>6 000 000,00</u>
	128 700 000,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	560 082 700,00
	<u>560 082 700,00</u>

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	51 000 000,00
	<u>51 000 000,00</u>

TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	141 400 000,00
------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Systèmes de transport	20 000 000,00
-----------------------	---------------

	161 400 000,00
--	----------------

	1 811 444 600,00
--	------------------